

La Commune de Morlanwelz souhaite engager un agent constatateur D4 (h/f/x), dans le cadre d'un contrat à durée déterminée APE, à mi-temps.

Description de l'offre

Nombre de postes demandés :	1 et Constitution d'une réserve de recrutement.
Catégorie de métier :	Agent Constatateur- 18 heures semaine (mi-temps).
Secteur d'activité :	Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP).
Lieu(x) de travail :	Administration communale de Morlanwelz.

MISSIONS & TACHES PRINCIPALES (liste non exhaustive) :

Les missions de l'agent constatateur consistent à exercer un contrôle du respect des réglementations en vigueur Sur le territoire communal en prévenant, constatant et réprimant les infractions, essentiellement, la législation environnementale mais également dans le cadre du Règlement général de Police et du Décret relatif à la délinquance environnementale. Il est compétent également pour le constat d'autres infractions susceptibles d'une amende administrative au niveau local (urbanisme, ...). Il améliore la qualité de vie et la sécurité de la commune grâce à une démarche positive d'éducation civique auprès de la population.

De manière inhérente à fonction, il collaborera et développera des relations partenariales avec la Police, le fonctionnaire sanctionnateur provincial (FSP), le procureur du Roi, le Service Finances, le Service Travaux (en matière de propreté) ainsi que le Service Cadre de Vie pour les matières liées à l'environnement et le Service Urbanisme les matières liées à l'urbanisme.

DESCRIPTION DE LA FONCTION

L'agent constatateur doit :

- Rechercher et constater les infractions aux règlements et ordonnances communaux (sanctions administratives ou constatation d'infractions aux règlements communaux en matière de redevances), les infractions environnementales et les infractions urbanistiques.
- Adresser des avertissements aux auteurs d'infractions.
- Dresser, en cas d'infraction, le procès-verbal requis pour entamer à charge du contrevenant la procédure d'application des sanctions administratives.
- Envoyer les constats d'infractions au fonctionnaire sanctionnateur provincial et les copies des constats au du Roi.
- Collaborer avec les services de police et l'ensemble des partenaires liés à la fonction.
- Instruire les dossiers d'infractions (enquête, constitution, traitement et suivi des dossiers).
- Sensibiliser les citoyens au respect des dispositions du règlement général de police (tapage diurne, entretien des jardins respect des horaires de collecte

des déchets...) ainsi que de la législation environnementale et urbanistique en vigueur en Région Wallonne par le biais d'articles dans le bulletin communal, de flyers, de conférences...

- Repérer les zones faisant l'Objet de dégradations, de sabotage...
- Mettre en place des plans d'action en vue de lutter contre les infractions environnementales.

Cette liste de tâches n'est pas exhaustive. D'autres tâches ou affectations en lien avec les missions d'un service public communal sont possibles.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT :

Être belge ou citoyen de l'Union européenne.

Jouir droits civils et politiques.

Être d'une conduite répondant aux exigences la fonction.

Être titulaire d'un diplôme au moins égal à un diplôme de l'enseignement supérieur de type court ou assimilé.

Être au minimum titulaire d'un certificat de fin d'étude secondaire supérieur (CESS).

Avoir suivi la formation de base (36 heures) des agents constatateurs et des fonctionnaires sanctionnateurs en environnement est OBLIGATOIRE.

Réussir un examen de recrutement.

PROFIL ET COMPETENCES :

Capacité à collaborer avec ses collègues et à contribuer au maintien d'un environnement de travail ;

Capacité de communication tant orale qu'écrite ;

Capacité à faire face à des situations imprévues ;

Posséder une bonne orthographe ;

Aptitude à respecter vigoureusement les consignes ;

Capacité à faire preuve de droiture, de réserve, de respect des réglementations et de loyauté dans l'exercice de sa fonction ;

Aptitude à comprendre une demande et à lui donner une suite efficace ;

Accomplir un travail qualité et travailler manière précise et rigoureuse ;

Capacité à agir, dans les limites prérogatives, à l'amélioration de l'accomplissement de sa fonction ;

Capacité à traiter les citoyens et les membres l'administration avec considération et empathie ;

Maitrise de l'outil informatique bureautique (Word. Excel. Outlook...)

NOUS OFFRONS :

Contrat à durée déterminée mais pouvant déboucher sur un CDI.

Un salaire fixé l'échelle barémique D4 (min. 15.172,57 € - max. 23.131,96) montant non indexé.

Reprise de 6 ans d'ancienneté en lien avec la fonction sur base de justificatifs dans le secteur privé.

Reprise de la totalité d'ancienneté dans le secteur public.

Un remboursement à 100% des frais de déplacement en transports en commun (du domicile au lieu de travail)

- Un remboursement des kms parcourus en vélo
- Chèques-repas de 6,00 €/jour presté
- Pour un temps plein : 26 jours de congés légaux minimum en fonction de votre âge (+ congés complémentaires et festivités locales)
- Possibilité de suivre des formations.

CONTACT :

Le dossier de candidature devra être intitulé obligatoirement :

« **Recrutement d'un AGENT CONSTATATEUR** », et devra être constitué :

- D'une lettre de motivation ;
- D'un curriculum vitae ;
- Un extrait de casier judiciaire récent (moins de 3 mois) ;
- Une copie du(es) diplôme(s)
- **Une copie de l'attestation de réussite de la formation de base d'agent constatateur.**
Une copie de la carte d'identité recto/verso.
- **Etre en possession d'un passeport APE valide à la date d'entrée en fonction.**

Le tout sera à introduire pour le 24 mai 2024 au plus tard auprès de l'Administration Communale, A l'attention du Collège communal – Service GRH, Rue Raoul Warocqué, 2 à 7140 Morlanwelz ou par mail à l'adresse suivante :

emploi@morlanwelz.be

Une sélection préalable des candidats sera faite sur base des lettres de motivation et C.V. Les candidatures ne répondant pas aux exigences demandées, incomplètes ou rentrées hors délai ne seront pas prises en considération pour la sélection.

Les candidats retenus seront invités à participer à un examen.